

# Municipalité d'Aguanish

106, rue Jacques Cartier

Aguanish (Québec) G0G 1A0

Téléphone : (418) 533-2323 - Télécopie : (418) 533-2012

Courriel : [secretaire@mun.aguanish.org](mailto:secretaire@mun.aguanish.org)



---

Aguanish, le 17 juin 2019

## **FAITS SAILLANTS À LA SUITE DU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES AUDITEURS POUR L'ANNÉE 2018**

Chères concitoyennes, chers concitoyens, chers collègues du conseil municipal, mesdames, messieurs,

### **ABOLITION DU RAPPORT ANNUEL DU MAIRE**

La Loi 122 a aboli l'obligation qui était faite au maire de faire rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil qui devait se tenir au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption. Cependant, cette Loi prévoit de nouvelles mesures.

En remplacement du discours du budget, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport de l'auditeur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil.

### **Les états financiers 2018**

Conformément à l'article 177.2.2 du Code municipal, je vous présente donc les faits saillants qui résultent de l'analyse des états financiers de la municipalité d'Aguanish pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, vérifié et approuvé par des experts-comptables travaillant pour le compte de *Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Pour donner suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité d'Aguanish au 31 décembre 2018, ainsi que les résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public».

Pour l'année 2018, nous avons budgété des revenus de 795,372\$ et des dépenses de 795,372\$. Au niveau des réalisations, notre municipalité a généré des revenus de 783,331\$ et des dépenses de 840,107\$, pour un déficit de 56,776\$ avant conciliation à des fins fiscales. Après

conciliation des éléments à des fins fiscales d'une somme de 81,319\$, nous nous retrouvons avec un excédent de fonctionnements non affecté à la fin de l'exercice d'une somme de 24,543\$.

En conséquence, l'année 2018 s'est terminée sur une note positive. La municipalité se retrouve avec un surplus cumulé de 35,755\$. Le travail de surveillance adéquat des dépenses par nos fonctionnaires et un suivi rigoureux nous permet de commencer l'année 2019 en bonne position.

### **Taux de Taxation**

Dû au bon résultat de 2018, cela nous a permis de conserver le taux de taxation à un niveau très bas. Le taux de taxes foncières incluant les taxes spéciales se situe à 0.90/100\$. Les services d'aqueduc, des ordures ménagères, de recyclage et boue de fosse septique pour une résidence, s'élèvent à 776\$/année.

### **Rapport des contrats totalisant plus de 25,000 \$**

L'article 961.3 et 961.4 du chapitre C-27.1 du code municipal du Québec prévoit que nous devons déclarer tous les contrats comportant une dépense de plus de 2,000\$ qui ont été conclus avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000\$ (taxes incluses) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

- Les Constructions Yvan Deraps (1999) Inc., déneigement des rues et stationnements municipaux pour un montant de 83,816.78\$.
- DMG Architecture, pour des services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour les plans et devis de la mise aux normes de l'édifice municipal phase 1 et 2 au montant de 114,055.20\$.
- Les Constructions M-Tech Inc., pour la réfection de la toiture et la construction de la rampe extérieure de l'édifice municipal d'une somme de 99,453.38\$.

### **Nos Réalisations 2018**

La première phase des travaux de mise aux normes de l'édifice municipal, tel que la toiture et la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite ont été entreprises et terminées grâce au programme TECQ 2014-2018.

La mise à jour de la politique des aînés et de son plan d'action sera réalisée grâce à une subvention de la Ministre de la Famille dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés.

### **Nos employés**

Aux travaux publics, M. Jean-Christophe Blais continue son excellent travail. Il a suivi diverses formations reliées à sa fonction; et il est un atout pour la municipalité.

À l'administration, nous retrouvons madame Marlène Blais à titre de directrice générale, ainsi que madame Monika Déraps, à titre de secrétaire-trésorière. Elles continuent de relever avec brio les différentes obligations par la mise en application de la nouvelle loi.

Il ne faut pas oublier de remercier nos employés (es) à temps partiel et saisonnier :

Madame Claudia Déraps, à l'usine de filtration d'eau potable et à l'entretien ménager. Monsieur Adrien Chevarie, qui occasionnellement se joint au responsable des travaux publics et Madame Manon Vigneault, au bureau d'accueil touristique.

### **Nos travaux et projets 2019**

Une autre phase des travaux de mise aux normes de l'édifice municipal, tel que l'escalier intérieur menant à la salle communautaire, la salle électrique, etc. a débuté, cela toujours grâce au programme TECQ 2014-2018.

Le dossier du traitement des eaux usées selon les exigences du MAMH est toujours actif et nous vous informerons dès qu'il y aura du nouveau.

### **Que nous réserve l'avenir**

Nous allons continuer à exercer un suivi rigoureux des dépenses et prévoir aussi pour l'avenir.

Notre municipalité doit avoir une procédure d'alertes et de mobilisation en cas de sinistre et des moyens de secours minimaux tels que décrits dans la Loi sur la sécurité civile (moyens de communication, génératrice, centre de coordination, centre d'hébergement temporaire, etc.) avant le 9 novembre 2019.

### **Conclusion**

Je tiens à souligner le travail de toute l'équipe, élus(es) et employés(es), qui prennent à cœur le mieux-être de la municipalité et qui souhaitent un avenir des plus prometteur.

En terminant, je joins ma voix à celle des membres du conseil municipal et des employés, afin de vous offrir un été des plus agréable.

**Présenté, ce 17<sup>e</sup> jour de juin 2019,**



**Léonard Labrie, Maire**

